



# Comment faire vivre la langue bretonne dans votre collectivité ?

## Présentation

Formation proposée exclusivement aux élus locaux !

Les élus se trouvent confrontés à des demandes de leurs administrés de faire une place plus large à la langue bretonne. Cette formation vise à leur donner les outils légaux et institutionnels pour y répondre en s'appuyant sur des exemples précis.

La formation se propose de répondre aux problématiques relatives à la langue bretonne et à sa valorisation dans votre commune en expliquant les cadres légaux et les enjeux, afin de favoriser son développement dans la vie publique, sociale et économique.

## Infos pratiques

> Composante(s) : UFR Langues, Service Formation Continue et Alternance

## Organisation de la formation

---

Formation dispensée en présentiel (1 journée de 6 heures).  
Apports théoriques sur le cadre institutionnel et sur la charte « Ya d'arbrezhoneg ».  
Travail en groupes : une étude de cas permettra d'approfondir le contexte légal et les enjeux.

## Modalités d'évaluation

---

Les attentes des inscrits seront recueillies en début de formation.  
Une évaluation individuelle détaillée sera diffusée à la fin de la formation (questionnaire de satisfaction joint).  
Un temps de bilan collectif viendra clôturer la session.

## Admission

## Droits d'inscription

---

650 € / personne